



CHAMBRES
DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE

26 janvier 2023

Convention collective des CCI

C'est signé !

Convaincue de l'importance de doter les CCI d'une Convention Collective spécifique, après plus d'un an de négociation, seule la **CFDT** avait signé la première version de la Convention Collective Nationale des CCI (CCN) en février 2021.

Le refus des trois autres organisations syndicales représentatives nous avait alors entraînés dans une nouvelle phase de négociation, dès la rentrée 2022. L'enjeu était d'importance :

- Faute d'un accord sur une Convention Collective CCI, l'ensemble du personnel de droit privé des CCI serait régi par celle de SYNTEC. Les CCI auraient alors été noyées au milieu de 80 000 entreprises.
- Le rattrapage des salaires, ainsi que le déplafonnement des 100 points d'expérience, concernant l'ensemble du personnel (public et privé) étaient conditionnés à la signature de la CCN.

Alors, mieux-disante la nouvelle mouture proposée ce 25 janvier par l'employeur et signée le soir même par l'ensemble des organisations syndicales ? Pas si sûr...

- **Nos collègues de droit privé ont perdu 2 ans** : nombre d'entre eux se sont lassés et sont partis voir ailleurs, faute de ne pouvoir se projeter
- **Le contenu s'est appauvri** : la CCN est réduite à sa plus simple expression. Des accords nationaux viendront la compléter mais les lois ne précisent aucun délai.
- **Pour tous, l'impact sur le rattrapage des salaires et le déplafonnement est réel** : Plus on a tardé, plus le rattrapage des 100 points s'est fait attendre car la rétroactivité n'est que de 3 ans. Les agents concernés ont perdu fatalement des années depuis la date de plafonnement.

Les sacrifices occasionnés par deux années supplémentaires d'incertitudes en valaient-ils la chandelle, tant les dysfonctionnements et les difficultés de gestion du personnel de droit privé ont souffert de ce retard pris pour consolider leurs droits ? A la **CFDT**, nous pensons toujours que non !

Pour autant, la CFDT-CCI se réjouit de cette issue favorable et prendra toute sa place dans les négociations futures afin que le personnel puisse avoir des perspectives d'avenir stable et que les CCI redeviennent des employeurs attractifs.

Nous mettrons toute notre énergie pour atteindre cette ambition que nous espérons partagée par tous dans un climat syndical que notre optimisme naturel nous fait souhaiter en ce début d'année plus apaisé.

Pour soutenir notre action, rejoignez la CFDT-CCI !

 facebook.com/cfdt.cci

 twitter.com/cfdtcci

 www.cfdt-cci.com

**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**